



Politique internationale d'achat en matière de bois

Version : avril 2021

Index

1. Champ d'application

2. Contexte

3. Responsabilité

4. Objectifs et mesures

5. Responsabilités et contrôles

6. Partenaires et normes

La politique internationale d'achat en matière de bois est disponible en allemand, en néerlandais, en français et en anglais. En cas de doute, la version allemande fait foi.

1. Champ d'application

La présente politique internationale d'achat en matière de bois régit l'achat de produits et d'emballages en bois ainsi que de produits et d'emballages à base de bois¹ pour le groupe ALDI Nord. Elle vaut pour les produits de marques propres² et les produits de consommation³ ainsi que pour les matériaux de presse et de promotion⁴ avec ou à partir des matériaux suivants :

- bois (bois massif, matériaux à base de bois)
- cellulose (papier, carton)
- viscose et membrane à base de cellulose⁵
(produits hygiéniques, produits de nettoyage et ménagers)
- bambou⁵

La politique internationale d'achat en matière de bois constitue un cadre d'action contraignant tant pour nous que pour nos partenaires commerciaux. Elle fait l'objet de mises à jour continues et d'améliorations conséquentes. Les exigences et directives spécifiques et concrètes du service Qualité s'appliquent également. Elle reste en vigueur jusqu'à publication d'une mise à jour plus actuelle sur www.aldi-nord.de ou www.aldi-docs.be.

Nous collaborons uniquement avec des partenaires commerciaux qui respectent notre politique internationale d'achat en matière de bois.

¹ Emballages commerciaux, emballages extérieurs et emballages de transport définis conforme la directive 94/62/EG du Parlement et du Conseil européen du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages. Les étiquettes adhésives et les tampons absorbants en cellulose pour les denrées alimentaires (p.ex. pour les produits à base de viande frais) ne relèvent pas de la politique d'achat en matière de bois.

² Articles centraux, régionaux, saisonniers, d'action et de test.

³ Les produits de consommation sont des produits utilisés en interne, comme le papier à copier, la papeterie d'affaires, les cartes de visite, les fournitures de bureau (p.ex. crayons, blocs de cours) et d'autres produits à base de bois pour utilisation interne (p.ex. papier de toilette, essuie-tout, serviettes en papier pour sécher les mains).

⁴ Promotion des ventes (magazine « ALDI info », prospectus), promotion en magasin (e.a. affiches, pancartes), des brochures d'informations, des dépliants, etc.

⁵ Hors textiles pour l'habillement et de maison ainsi que hors produits en fibres de bambou.

2. Contexte

Les bois sont des écosystèmes centraux dignes de protection et fournissent un habitat important pour les humains, animaux et plantes. Les bois représentent aussi un réservoir d'eau potable important et jouent un rôle considérable en tant que puits de carbone dans le changement climatique actuel. Afin de garantir le respect et la conservation durable à long terme de la ressource bois, non seulement une gestion durable est nécessaire, mais aussi un traitement et un recyclage durables de produits et d'emballages en bois et à base de bois. De plus, il est important d'empêcher l'abattage illégal de bois et de protéger les forêts menacées. En particulier, la protection des forêts tropicales occupe une place importante pour le groupe ALDI Nord. Voilà pourquoi ALDI Nord doit assumer ses responsabilités dans la chaîne de valeur pour protéger et conserver de façon durable l'une des ressources les plus précieuses de la planète.

Avec la mise en œuvre de normes de durabilité sociales, écologiques et économiques, ALDI Nord, en collaboration avec d'autres acteurs, fait face, entre autres, aux défis suivants :

Défis sociaux⁶

- Respect des droits de l'homme et des conventions fondamentales du travail de l'OIT⁷
- Protection et préservation des peuples indigènes
- Prévention de conflits sur les droits fonciers et les ressources

Défis écologiques

- Promotion de gestion forestière durable
- Respect et préservation des bois et de leur diversité biologique
- Lutte contre la déforestation progressive
- Lutte contre le changement climatique et les conséquences qui y sont liées, comme, par exemple, l'augmentation de périodes de sécheresse et l'infestation parasitaire

Défis économiques

- Augmentation des rendements en bois par une gestion forestière durable
- Rejet de la corruption et du crime organisé
- Diminution de la concurrence entre les superficies consacrées à la production d'autres matières premières.

⁶ Le code BSCI (Code of Conduct) fait partie intégrante de toutes nos relations d'affaire et oblige nos fournisseurs et leurs fabricants d'assumer leurs responsabilités sociales. Plus d'informations sur : bsci-intl.org

⁷ Organisation internationale du Travail (International Labour Organization)

3. Responsabilité

L'utilisation durable et respectueuse des ressources naturelles fait partie intégrante de la responsabilité sociale d'ALDI Nord. En tant que détaillant international, ALDI Nord assume ses responsabilités concernant les répercussions de ses décisions sur la chaîne d'approvisionnement, notamment en élaborant des politiques d'achat spécifiques. Au moyen de notre politique d'achat en matière de bois, nous soutenons des mesures visant à protéger et à conserver les bois ainsi que des mesures pour une création durable de valeur.

Voici un aperçu de nos objectifs :

- I. Promotion de la gestion forestière durable*
- II. Basculement international de produits et d'emballages en bois ou à base de bois vers des matériaux recyclés et/ou certifiés*
- III. Augmentation de la recyclabilité et du respect de l'environnement*
- IV. Transparence et traçabilité*
- V. Communication transparente et sensibilisation des groupes d'intérêt à l'importance de la gestion forestière durable*

4. Objectifs et mesures

En étroite collaboration avec les départements Corporate Responsibility, Achat et Qualité ainsi qu'avec les partenaires commerciaux et parties prenantes concernées, ALDI Nord élabore des objectifs et mesures visant à l'achat durable de produits et d'emballages en bois et à base de bois.

I. Promotion de la gestion forestière durable

En concertation avec nos partenaires commerciaux, nous nous engageons pour la protection et l'utilisation respectueuse des bois ainsi que pour une création durable de valeur. À l'exception des matières premières issues de la sylviculture durable certifiée, nous renonçons à l'achat d'espèces de bois menacées et de bois provenant de forêts particulièrement dignes de protection (zones naturelles protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, forêts tropicales, forêts primaires). Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils mettent pleinement en œuvre toutes les réglementations applicables et les obligations prévues par le règlement de l'UE sur le commerce du bois.

Avec le Forest Stewardship Council® (FSC® N001589), le Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC) ou le label écologique de l'UE, nous nous appuyons sur les normes⁸ reconnues qui garantissent et promeuvent une gestion forestière responsable et le traitement respectueux de l'environnement.

Le FSC est membre de l'**International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (ISEAL)** et contribue à promouvoir internationalement, à représenter de manière crédible et à contrôler régulièrement les objectifs et normes sociales et écologiques de durabilité dans la gestion forestière internationale.

II. Basculement international de produits et d'emballages en bois ou à base de bois vers des matériaux recyclés et/ou certifiés

Le groupe ALDI Nord est représenté dans neuf pays européens. Aujourd'hui, ALDI Nord offre déjà un large éventail de produits et d'emballages en bois et à base de bois certifiés durablement. Notre objectif est d'augmenter notre offre de produits et d'emballages en bois ou à base de bois. Dans la mesure du possible, nous nous engageons à utiliser des matériaux recyclés.

⁸L'application de ces normes peut varier selon le pays ALDI Nord.

Produits en bois et à base de bois

Notre objectif international est de basculer **100%** de nos produits en bois et à base de bois vers des produits certifiés durablement dans le champ d'application défini par nous **d'ici fin 2020**. Ce faisant, nous acceptons les normes du **FSC**⁹ et de la **PEFC**¹⁰ ainsi que le **label écologique de l'UE** ou des normes comparables pour promouvoir la gestion forestière durable ou un traitement respectueux de l'environnement (p.ex. Der Blaue Engel ou Nordic Swan).

À partir du 01/01/2018, nous acceptons des produits contenant des éléments en bois uniquement par le biais de demandes d'offres avec une certification valide selon les normes du FSC¹¹.

Emballages

Emballages des produits pour articles d'assortiment et articles d'action alimentaires

En ce qui concerne les emballages des produits avec des composants en bois ou en papier/carton en monomatériau ou en carton composite pour liquides (par exemple : briques (de boisson), cartons pour céréales, produits à base de chocolat ou produits prêts à l'emploi, bande autour de boîtes à conserves, carton composite pour les tomates tamisées, étiquettes en carton à fil attaché, notices d'emballage (les étiquettes autoadhésives et d'autres composites ne sont pas inclus, par exemple)), le fournisseur garantit pour les marchandises livrées à partir du 1/01/2021 que le dernier site de production de l'emballage en question est certifié conformément aux normes du Forest Stewardship Council (FSC) ou du Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC) ou qu'il peut prouver qu'au moins 70 % de matériaux recyclés ont été utilisés.

L'impression d'un label de qualité se fait après concertation individuelle avec le département d'achat responsable. Le fournisseur est responsable du contrôle et de la validation du label de qualité de l'emballage et/ou de l'article, et ce, en concertation avec le certificateur responsable (FSC, PEFC).

Emballages des produits pour articles d'action non alimentaires

Le département d'achat responsable définit les exigences spécifiques pour la certification d'emballages des produits d'articles d'action non alimentaires conformément aux normes FSC ou PEFC ainsi qu'un étiquetage de produits approprié.

⁹ FSC 100 %, FSC MIX et FSC RECYCLED

¹⁰ PEFC, PEFC recycled

¹¹ FSC 100 % et FSC MIX

III. Augmentation de la recyclabilité et du respect de l'environnement

Outre la qualité durable de nos produits et de nos emballages, nous voulons aussi rendre leur traitement et utilisation plus durable.

Encres contenant de l'huile minérale

Afin d'améliorer la qualité du vieux papier dans les pays ALDI Nord, nous nous opposons à l'utilisation d'encres contenant de l'huile minérale. Voilà pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs pour promouvoir l'utilisation d'encres sans huile minérale pour l'impression de produits et d'emballages en bois et à base de bois. Ainsi, nous pouvons réduire l'utilisation d'huile minérale dans le cycle de recyclage et augmenter la qualité de matériaux de recyclage à base de bois.

Blanchiment de papier¹²

Afin de rendre le processus de blanchiment de papier plus écologique, nous conseillons à nos partenaires commerciaux d'utiliser des matériaux qui ont été traités par des méthodes de blanchiment respectueuses de l'environnement. Pour réduire les répercussions environnementales du processus de blanchiment sur les eaux réceptrices, nous recommandons l'utilisation de la méthode de blanchiment TCF (sans chlore total).

IV. Transparence et traçabilité

La transparence et la traçabilité constituent pour ALDI Nord deux critères essentiels pour l'approvisionnement et la commercialisation de produits et d'emballages en bois et à base de bois. Voilà pourquoi nous exigeons de nos fournisseurs une traçabilité complète de tous les produits et emballages pour lesquels la politique internationale d'achat en matière de bois est d'application. Nos fournisseurs doivent fournir toutes les informations concernant l'origine botanique et géographique ainsi que d'autres preuves de certification lors du processus d'achat. De plus, nous faisons examiner par échantillonnage le type de bois et l'origine de produits par des organismes de contrôle indépendants.

¹² Basé sur la décision d'application 2014/687/UE de la Commission du 26/09/2014

V. Communication transparente et sensibilisation des groupes d'intérêt à l'importance de la gestion forestière durable

La promotion de la gestion forestière durable ne peut réussir que par des actions communes de tous les acteurs concernés.

C'est pourquoi ALDI Nord s'engage à fournir aux collaborateurs, clients et partenaires commerciaux des informations complètes sur le contexte et les objectifs d'une gestion forestière durable et à sensibiliser ceux-ci à l'importance de ce thème.

ALDI Nord atteint ces objectifs par exemple par :

- des circulaires internes, des dépliants informatifs et l'intégration de la présente politique d'achat en matière de bois dans le programme de formation ;
- notre dépliant hebdomadaire « ALDI info » et des brochures d'information ;
- notre site web, sur lequel les consommateurs ont accès à davantage d'informations à propos des thèmes durabilité et qualité ainsi qu'à propos des normes de certification internationalement reconnues ;
- la promotion active de produits en bois ou à base de bois issus de la gestion forestière durable.

5. Responsabilités et contrôles

ALDI Nord s'engage à contrôler régulièrement ses objectifs en ce qui concerne l'approvisionnement de produits et d'emballages en bois ou à base de bois et le formulera éventuellement des objectifs et mesures supplémentaires. À cet effet, nous échangeons en permanence avec nos partenaires externes tels que les ONG, représentants scientifiques et autres groupes d'intérêts.

Pour les acheteurs d'ALDI Nord, la présente politique internationale en matière d'achat de bois et les objectifs qui y sont repris sont contraignants lors de l'exécution des processus de demandes d'offre et d'achat.

ALDI Nord a informé ses fournisseurs de marques propres en bois ou à base de bois à propos du contenu et des objectifs de la politique internationale en matière d'achat de bois. Les fournisseurs s'engagent contractuellement à respecter ces prescriptions lors de l'attribution du contrat. ALDI Nord présuppose que ses fournisseurs ont développé des directives pour un approvisionnement durable de produits et d'emballages en bois ou à base de bois et créent un système de gestion pour le contrôle permanent des normes. ALDI Nord se réserve le droit de faire exécuter des contrôles par échantillonnage des spécifications de produit chez ses fournisseurs par une tierce partie indépendante.

Lors de la définition de ses objectifs d'entreprise, ALDI Nord mise depuis toujours sur la collaboration étroite et fiable avec ses fournisseurs. Nous partageons la responsabilité pour le maintien des ressources naturelles avec nos partenaires commerciaux et coopérons afin de pouvoir atteindre les objectifs formulés dans cette politique d'achat. ALDI Nord salue le soutien de projets et d'initiatives individuels en matière de durabilité pour la protection des forêts par les fournisseurs et que ceux-ci donnent des informations à propos des mesures prises et des développements actuels.

La direction et les autres responsables d'ALDI Nord sont régulièrement informés de l'état actuel et de la mise en œuvre.

6. Partenaires et normes



Das Zeichen für
verantwortungsvolle
Waldwirtschaft

Forest Stewardship Council® (FSC®)

Le label FSC certifie le bois et les produits à base de bois qui sont conformes aux normes environnementales et sociales internationales et qui sont issus de la gestion forestière durable. La certification renferme dix principes de durabilité qui doivent être respectés pour les produits de bois ou de papier : La chaîne de production du bois est e.a. complètement traçable, le bois ne provient pas de forêts ou de réserves protégées, les droits des peuples autochtones sont respectés et l'équilibre écologique de la forêt doit être garanti à long terme. L'octroi de certificats est réalisé par des tiers indépendants et est contrôlé annuellement.

www.fsc.be



Förderung nachhaltiger
Waldwirtschaft

www.pefc.de

Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (PEFC)

Le logo PEFC certifie les produits de bois et de papier issus de la gestion forestière durable. PEFC est l'abréviation pour „Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes“; un système transparent et indépendant pour garantir une gestion forestière durable. Les directives PEFC comportent des aspects écologiques, économiques et sociaux qui doivent être respectés pour que le logo PEFC soit attribué. On n'abat p.ex. pas plus de bois que la forêt ne peut en produire, la forêt demeure un habitat sûr pour les animaux et plantes. De plus, les droits des gens qui vivent et/ou dépendent des forêts sont garantis. Le respect des directives est vérifié régulièrement par des organisations indépendantes.

www.pefc.be



Le label écologique de l'UE

Le label écologique de l'UE, également connu sous le nom d'Écolabel Européen, a été introduit par la Commission Européenne en 1992. Celui-ci certifie des produits et services dont les répercussions environnementales sont plus faibles que celles de produits comparables.

www.ecolabel.be



**Vous trouverez de plus amples informations
concernant nos activités CR sur www.aldi.be**

ALDI Einkauf SE & Co. oHG
Corporate Responsibility
Eckenbergstraße 16 A
45307 Essen

